



P.P. CH-3003 Berne, SG-DFJP

Monsieur
Frédéric Lovis
Président du Parlement
2, rue de de l'Hôpital
2800 Delémont

Berne, le 22 janvier 2018

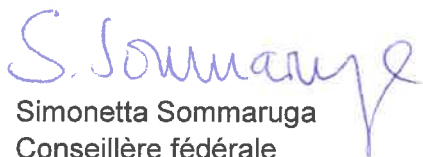
Résolution No. 176 Un transfert de Moutier rapide et respectueux des intérêts populaires

Monsieur le Président,

Votre courrier du 22 décembre 2017 qui adresse au Conseil fédéral la résolution en référence m'a été transmis, puisque le dossier jurassien relève de ma compétence en qualité de cheffe du Département fédéral de justice et police.

En ce qui concerne plus particulièrement le point 3 de la résolution - qui demande au Conseil fédéral de maintenir une supervision du processus de transfert de la commune de Moutier -, j'avais déjà indiqué publiquement le 10 novembre dernier, lors de la cérémonie de dénonciation de l'Accord du 25 mars 1994, que la Confédération restait à disposition des deux gouvernements cantonaux pour accompagner ce processus. Je puis vous assurer que je serai personnellement attentive à trouver une solution à d'éventuelles tensions ou blocages à l'avenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.


Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale

Copie :

- Conseil-exécutif du canton de Berne, 3000 Berne 8
- Gouvernement de la République et canton du Jura, 2800 Delémont